

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 juillet 2014

PLFR POUR 2014 - (N° 2109)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 119

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 4

ÉTAT B

Mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement supplémentaires ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement supplémentaires ouverts	Crédits de paiement annulés
Liens entre la Nation et son armée	0	0	0	0
Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant	0	-5 000	0	-5 000
Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale	0	0	0	0
TOTAUX	0	-5 000	0	-5 000
SOLDE	+5 000		+5 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Réimputation de crédits.